

Guide pratique

pour les

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX



ARRIVER À L'UQTR • ÉTUDIER À L'UQTR

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières



sae

SERVICES AUX ÉTUDIANTS
POUR VOUS... AVEC VOUS!

Sommaire

ARRIVER À L'UQTR

LES PREMIÈRES ÉTAPES 3

LES ACTIVITÉS D'ACCUEIL 4

ÉTUDIER À L'UQTR

LES ÉTUDES 4

Quelques définitions 4

Horaire régulier des cours 6

Calendrier universitaire 7

Relation enseignants-étudiants 7

Relation étudiants québécois-étudiants
internationaux 7

Différences entre les professeurs
et les chargés de cours 8

Langue d'enseignement 8

Évaluation des apprentissages 8

Planification d'une session 8

LES RÈGLEMENTS 8

Règlements des études 8

Règlement relatif à la qualité du français
dans les programmes d'études 9

Plagiat 9

Reconnaissance
des acquis (équivalences) 9

LES OUTILS À L'INTENTION
DES ÉTUDIANTS 10

Carte étudiante 10

Portail étudiant et portail de cours 10

Utilisation du courriel institutionnel 10

LES FINANCES 10

Aide financière 10

Frais de scolarité et paiement 11

LES SERVICES DE L'UQTR 11

Soutien aux étudiants internationaux 11

Soutien à l'apprentissage 12

Bibliothèque 12

Service des technologies
de l'information (STI) 13

Service de l'imprimerie 13

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
ET AUTRES GROUPEMENTS 13

En couverture :

Étudiants internationaux ayant fréquenté l'UQTR

Paul Makanga Koumba (génie électrique)

Adam Chlih (génie industriel)

Lorena Rodríguez Oviedo (École internationale de français)

Francis Kouamé (sciences comptables)

Crédit photo : (étudiants) Terry Charland, Flageol photo / (université) UQTR

Dans cette publication, la forme masculine est employée dans le seul but d'alléger le texte.

L'information était à jour au moment de l'impression. L'UQTR se réserve le droit de modifier sans préavis les renseignements contenus dans ce document.

Publié par les Services
aux étudiants
20^e édition



Université du Québec
à Trois-Rivières



ARRIVER À L'UQTR

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ce guide s'adresse à tous les étudiants internationaux qui commencent leur séjour d'études à l'UQTR. Nous vous invitons à le lire attentivement puisque vous y trouverez les informations qui, nous le souhaitons, faciliteront votre arrivée, votre installation et votre intégration à la communauté universitaire. Nous espérons que cette expérience sera positive et enrichissante à tous points de vue!

LES PREMIÈRES ÉTAPES

Afin de bien planifier votre arrivée dans votre nouvel environnement universitaire, voici les étapes primordiales à suivre au cours des premières journées :

Accueil au kiosque des étudiants internationaux

Informations générales sur l'ensemble des démarches à réaliser dès l'arrivée

OÙ : Hall Gilles-Boulet (sujet à changement)

Formalités administratives pour autoriser l'inscription

Remise des documents d'immigration

Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), Permis d'études et passeport

OÙ : au Registrariat ou dans votre portail étudiant sous l'onglet: État du dossier /
Dépôt de documents.

Choix de cours en fonction de la grille de cheminement sur le portail étudiant

Consultez votre directeur de comité de programme ou le commis désigné au programme.

Salon d'accueil des étudiants internationaux

OÙ : Auditorium Ludger-Duvernay, local 1200, pavillon Albert-Tessier
(sujet à changement)

Journée d'accueil obligatoire pour les étudiants internationaux

Au début des sessions d'automne et d'hiver

OÙ : Centre de l'activité physique et sportive (CAPS) (sujet à changement)

LES ACTIVITÉS D'ACCUEIL

Peu avant la date officielle de la rentrée de la session d'automne, tous les nouveaux étudiants sont conviés à des activités qui auront lieu au pavillon de la vie étudiante les 2 et 3 septembre, en plus d'un spectacle de la rentrée et d'un 5 à 7 pour les étudiants internationaux. Vous trouverez tous les détails au : uqtr.ca/activiteaccueil

Pour les étudiants internationaux, une journée d'accueil obligatoire est également planifiée par les Services aux étudiants.

Différentes activités d'intégration sont aussi mises sur pied par les associations étudiantes. Chacun est libre d'y participer, mais il est fortement suggéré de le faire afin de rencontrer d'autres étudiants de votre programme d'études. Pour connaître les coordonnées de l'association étudiante de votre programme d'études, consulter le site internet de L'Association générale des étudiants de l'UQTR (AGE UQTR) au : ageuqtr.org

Enfin, lors de la journée d'accueil institutionnelle, une activité particulière aux programmes d'études est organisée et il est important d'y assister afin de prendre connaissance des informations en lien avec les études.

ÉTUDIER À L'UQTR

LES ÉTUDES

Quelques définitions

Nous présentons dans cette section la définition de quelques termes importants à connaître. Certaines définitions sont tirées du *Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle* de l'UQTR.

- Les **cycles d'études** : l'enseignement universitaire se divise en trois cycles d'études conduisant chacun à des grades sanctionnés par des diplômes d'établissement.

Le premier cycle constitue le premier niveau de l'enseignement universitaire. Il comprend différents programmes tels que le certificat, qui est de 30 crédits, le baccalauréat, qui est de 90 ou de 120 crédits, et les programmes de doctorat de premier cycle.

Le deuxième cycle représente le deuxième niveau de l'enseignement universitaire. Il comprend les programmes sanctionnés par un grade de maîtrise ou par un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). Il comporte généralement 45 crédits.

Le troisième cycle, qui constitue le troisième niveau, conduit à l'obtention d'un doctorat, qui est généralement de 90 crédits.

Quelques définitions (suite)

- **L'année universitaire** est divisée en trois trimestres: les trimestres d'automne, d'hiver et d'été. Les trimestres d'automne et d'hiver comptent quinze semaines d'enseignement chacun (les examens sont compris dans cette période). L'offre de cours est réduite pendant la session d'été pour la très grande majorité des programmes.

Le trimestre d'automne s'échelonne de septembre à décembre. L'entrée dans un programme d'études se fait habituellement à ce trimestre.

Le trimestre d'hiver, qui suit les vacances de Noël, se déroule de janvier à avril.

Le trimestre d'été a lieu pendant la période comprise entre le début de mai et le début d'août. Certains cours sont offerts pendant ce trimestre.

- Un **programme** est un plan de formation portant sur une ou des disciplines ou champs d'études, définis et ordonnés en fonction d'objectifs d'apprentissage. Les cours qui le composent fournissent un ensemble de connaissances qui couvre les aspects disciplinaires essentiels, particulièrement leurs fondements et leurs méthodologies.
- Un **cours** est une activité d'enseignement et d'apprentissage qui se présente sous différentes formes telles que leçons magistrales ou en ligne, travaux pratiques, ateliers, séminaires, stages, recherche, travail personnel ou autres. L'UQTR fixe le nombre entier de crédits à chacun des cours. Généralement, le cours a une pondération de trois crédits.
- Un **crédit** est l'unité qui permet d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail requise pour atteindre les objectifs particuliers des cours ou des activités pédagogiques. Le crédit correspond, selon l'estimation de l'Université, à 45 heures de travail. Ainsi, un cours de trois crédits se traduit par trois heures de cours par semaine en classe et six heures de travail personnel (lectures, recherches, exercices, devoirs, études, etc.) pour un total de 135 heures réparties sur les quinze semaines d'une session.
- Un **plan de cours** est un document qui est remis aux étudiants dès le premier cours et qui précise l'objectif général poursuivi par le cours, la place qu'il occupe dans le ou les programmes dont il fait partie, les objectifs spécifiques et le contenu détaillé du cours, ainsi que le nom de l'enseignant et du département. Il comporte aussi des indications d'ordre méthodologique, un calendrier des activités d'apprentissage prévues incluant les dates d'examens, une bibliographie, une liste du matériel pédagogique requis et des formules pédagogiques utilisées.

Quelques définitions (suite)

- Les études à l'UQTR se divisent en deux **régimes: temps complet et temps partiel**. La différence entre les deux consiste en le nombre de cours suivis par l'étudiant. Habituellement, un trimestre d'études à temps plein équivaut à quatre cours, donc à 12 crédits et plus. En dessous de 12 crédits, l'étudiant est considéré comme étant dans un régime à temps partiel.

Le **rythme d'études normal** au premier cycle (baccalauréat, certificat ou doctorat de premier cycle) implique une inscription à 15 crédits de cours, pour les trimestres d'automne et d'hiver, pour un total de 30 crédits par année. Aux cycles supérieurs, le rythme d'études normal implique une inscription à un minimum de 9 crédits à chacun des trois trimestres pour un total de 27 crédits par année.

Les étudiants internationaux doivent obligatoirement s'inscrire à temps complet, donc à un minimum de douze crédits pour les programmes de premier cycle et de neuf crédits pour ceux de cycles supérieurs.

- La **moyenne cumulative** fournit à l'étudiant une indication de son rendement et de sa capacité à poursuivre ses études et elle apparaît sur le relevé de notes. Elle est calculée à partir de toutes les notes obtenues pour chacun des cours en attribuant une valeur numérique aux lettres de la notation et en faisant intervenir le nombre de crédits. Seules les lettres suivantes ont une valeur numérique: A+ (4,3), A (4,0), A- (3,7), B+ (3,3), B (3,0), B- (2,7), C+ (2,3), C (2,0), C- (1,7), D+ (1,3), D (1,0), E (0) et entrent dans le calcul de la moyenne cumulative.
- L'étudiant régulier dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,0, mais supérieure à 1,0 après un minimum de 12 crédits peut être assujéti à des **restrictions dans la poursuite de ses études**, comme l'imposition d'un cheminement individualisé ou l'exclusion du programme.

D'abord, les cours échoués et ceux aux résultats les plus faibles sont retirés du dossier de l'étudiant jusqu'à l'atteinte d'une moyenne cumulative d'au moins 2,0. Les cours obligatoires échoués doivent être repris selon un échéancier établi. Si au terme du délai prescrit la moyenne cumulative est toujours inférieure à 2,0, l'étudiant est exclu de son programme pour une durée minimale de 12 mois.

De plus, l'étudiant qui échoue à un même cours obligatoire à trois reprises est exclu définitivement du programme.

Les étudiants ont la responsabilité de prendre connaissance des divers règlements qui balisent leur parcours universitaire et de les respecter. Les règlements des études de **premier cycle** et de **cycle supérieur** sont disponibles sur le site Internet du Secrétariat général et toute autre demande d'information peut être adressée au responsable du programme.

Horaire régulier des cours

À l'exception de certaines périodes de laboratoire, les cours donnés à l'UQTR sont d'une durée de 3 heures par semaine pendant 15 semaines et peuvent avoir lieu :

de 8 h 30 à 11 h 30

de 12 h à 15 h

de 15 h 30 à 18 h 30

de 19 h à 22 h

Calendrier universitaire

Le calendrier universitaire représente la répartition des dates importantes à retenir à l'intérieur d'un trimestre donné. Il comprend, entre autres :

- la date du début de l'inscription à des cours pour le trimestre donné;
- la date du début du trimestre;
- la date limite pour s'inscrire à un ou des cours;
- la date limite pour l'abandon de cours sans mention au dossier universitaire et donnant droit à l'annulation des droits de scolarité;
- la période pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire avec l'obligation de payer les droits de scolarité et autres frais;
- les dates de la semaine de travaux et d'études au trimestre d'automne et de la semaine de relâche au trimestre d'hiver;
- la date de fin du trimestre donné.

L'étudiant doit se référer au calendrier universitaire pour toutes les dates importantes à uqtr.ca dans **Étude / préparation des études / calendrier universitaire**.

Il est important pour tous les étudiants de l'UQTR de respecter ces dates.

Relation enseignants-étudiants

La relation entre les enseignants et les étudiants se base sur un rapport direct et sans formalisme. Il est possible de consulter un professeur en se présentant directement à son bureau, mais il est préférable de prendre rendez-vous au préalable. Le courrier électronique et le téléphone peuvent également être utilisés. Il est fréquent que les professeurs tutoient les étudiants et il ne faut pas s'en formaliser.

Relation étudiants québécois-étudiants internationaux

La création d'un nouveau réseau social est importante pour tout étudiant international qui arrive à l'UQTR, tant avec des étudiants de la même nationalité, ce qui permet d'exprimer et d'affirmer les valeurs de la culture d'origine, qu'avec des étudiants québécois. En effet, ce sont les contacts avec ces derniers qui vous permettront de mieux comprendre le nouveau système éducatif et qui faciliteront l'atteinte de vos objectifs scolaires.

De plus, dans certains cours, le professeur peut exiger un travail d'équipe. L'étudiant international a donc tout intérêt à créer des liens avec d'autres étudiants de sa classe.

Différences entre les professeurs et les chargés de cours

L'enseignement, à l'UQTR, est donné par un professeur ou un chargé de cours. Les professeurs sont des personnes embauchées par l'Université à titre permanent et dont la tâche comporte quatre éléments : l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et la direction pédagogique. Les chargés de cours sont des personnes embauchées à titre contractuel afin d'offrir une charge d'enseignement incluant la préparation, la prestation, l'encadrement et l'évaluation.

Langue d'enseignement

L'UQTR est une institution de culture et d'expression françaises dont les enseignements offerts sont en français. La rédaction des travaux et des examens se fait également en français. Il est donc exigé que les étudiants possèdent une maîtrise satisfaisante de la langue française pour effectuer leurs études. Toutefois, pour certains domaines d'études, l'étudiant sera appelé à utiliser du matériel scolaire en anglais (volumes, articles scientifiques).

Évaluation des apprentissages

L'évaluation des apprentissages permet à l'enseignant d'évaluer les connaissances et les compétences acquises des étudiants inscrits à son activité de formation (cours, stage, laboratoire, etc.). Pour ce faire, différents moyens s'offrent à lui : examen, travail individuel, travail d'équipe, présentation orale individuelle ou de groupe, participation en classe, etc. **Dans le système québécois, les différents éléments qui constituent l'évaluation de l'étudiant se réalisent à l'intérieur de chaque session et non de façon globale au terme de l'année universitaire.**

Planification d'une session

Il est d'une extrême importance que les étudiants s'investissent dans leurs études le plus rapidement possible au début de chaque trimestre. C'est en effet au premier cours que sera présenté le plan de cours incluant les lectures obligatoires, les dates d'examen et de remise des travaux. Ces dates doivent être respectées par l'étudiant s'il ne veut pas être pénalisé et accumuler un retard souvent impossible à rattraper par la suite. De façon générale, les examens ont lieu près de la semaine de travaux et d'études (session d'automne) et de relâche (session d'hiver) et à la fin de la session. L'étudiant doit donc répartir sa charge de travail en conséquence et travailler de façon régulière.

LES RÈGLEMENTS

Règlements des études

Les règlements des études définissent les règles auxquelles les étudiants et le personnel enseignant sont soumis, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Ils répondent à de nombreuses questions sur les études en général, les modalités d'évaluation, de révision de notes et d'abandon d'un cours ou d'un programme, la moyenne cumulative, les droits d'appel, etc.

uqtr.ca/etudiant dans *Droits, plaintes et règlements*

Exigence linguistique

Toute personne venant de l'extérieur du Québec et dont le programme choisi est assujéti à l'exigence du français doit soumettre un résultat à un test de français valide et reconnu par l'UQTR pour satisfaire à la maîtrise du français, conformément au Règlement des études de l'UQTR. Tous les programmes de baccalauréat ainsi que plusieurs programmes aux cycles supérieurs exigent la maîtrise du français dans leurs conditions d'admission. Pour savoir si le programme que vous avez choisi répond à cette exigence linguistique, veuillez consulter la description de votre programme ici.

Les étudiants devront donc faire le Test institutionnel de français pour étudiants internationaux (TIFEI)

Plagiat

À l'UQTR, le plagiat est fortement proscrit et conduit à l'application de diverses sanctions. Selon l'article 2.2 du *Règlement sur les délits relatifs aux études*, et à titre d'exemple, les actes suivants sont considérés être un délit :

- a) plagier, de quelque façon que ce soit, lors d'une activité d'évaluation;
- b) utiliser totalement ou en partie un texte ou une production d'autrui ou tout matériel obtenu par le biais de ressources informatiques, en le faisant passer pour sien, entre autres en omettant d'indiquer les références;
- c) présenter ou utiliser des méthodes ou résultats expérimentaux établis par d'autres personnes sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite de ces personnes et sans en indiquer la référence;
- d) utiliser des documents ou du matériel non autorisé avant ou pendant une activité d'évaluation;

Les sanctions peuvent mener à l'échec du cours, la suspension du programme pendant un ou plusieurs trimestres ou l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

uqtr.ca/droitsdauteur

Reconnaissance des acquis (équivalences)

Selon le cheminement scolaire réalisé dans son pays d'origine, il est possible que quelques cours déjà réussis par un étudiant puissent être reconnus dans le programme choisi à l'UQTR, mais ce, après examen de certains critères tels que la concordance parfaite du contenu du cours déjà réalisé (plan de cours détaillé à l'appui), la note obtenue par l'étudiant par rapport à son groupe, le délai de réalisation du cours, etc. **La reconnaissance d'acquis ne se fait qu'une fois sur place en s'adressant au directeur du comité de programme.** Pour plus d'information sur la reconnaissance des acquis, visitez : uqtr.ca/rac

LES OUTILS À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS

Carte étudiante

La carte étudiante est émise par le Centre de ressources multiservice (CRMS) à l'arrivée de l'étudiant au coût de 11,55 \$. Elle est valide pour toute la durée des études et lui permet :

- d'emprunter des volumes à la Bibliothèque;
- d'avoir accès aux salles d'ordinateurs;
- de charger de la monnaie électronique pour utiliser les photocopieurs disponibles pour les étudiants;
- d'avoir accès aux activités libres du Centre de l'activité physique et sportive (CAPS);
- de s'identifier lors des examens.

Portail étudiant et portail de cours

Le portail étudiant, accessible à partir de la page d'accueil de l'UQTR, est l'outil de base essentiel à la vie étudiante. Vous y avez accès en vous identifiant par votre code permanent et votre code personnel d'accès (CPA). Nous vous invitons à le consulter régulièrement pour y trouver, entre autres, vos coordonnées, l'accès direct à votre courriel institutionnel, votre dossier universitaire (inscription, horaire, feuille de route, etc.), l'accès à tous vos portails de cours et différents outils de recherche et de gestion du temps.

Le portail de cours, accessible par le portail étudiant, est le site où vous trouverez, pour chacun des cours auxquels vous êtes inscrit, la documentation pertinente aux cours, les résultats d'évaluations et le formulaire d'évaluation du cours.

Vous êtes invité à télécharger l'application mobile **Radar UQTR** qui regroupe essentiellement les fonctionnalités du Portail de cours.

Utilisation du courriel institutionnel

L'UQTR met à la disposition des étudiants et du personnel une adresse de courrier électronique (prenom.nom@uqtr.ca). Il est très important de noter que cette adresse est la seule adresse courriel utilisée systématiquement par les membres de la communauté universitaire et les enseignants pour vous communiquer toute information importante. Même si vous possédez déjà une ou plusieurs adresses de courriel, vous devez l'activer par le portail étudiant et consulter vos courriels régulièrement. Nous vous invitons à l'utiliser, car elle a un caractère plus officiel.

LES FINANCES

Aide financière

Divers programmes de bourses sont offerts aux étudiants internationaux par des organismes internationaux. Nous vous invitons à consulter les sources

d'information à cet effet à uqtr.ca/etudiantsinternationaux/bourses. De plus, vous pouvez également vous informer auprès du ministère de l'Éducation de votre pays d'origine pour connaître les possibilités qui vous sont offertes.

L'UQTR compte également des programmes de bourses accessibles aux étudiants internationaux. Les bourses offertes à l'UQTR sont exclusivement réservées aux étudiants admis et inscrits. De façon générale, les possibilités d'aide financière sont plus nombreuses aux cycles supérieurs.

uqtr.ca/bourses

Frais de scolarité et paiement

L'étudiant admis dans son programme d'études à un trimestre donné devra valider son admission en s'inscrivant à des cours. Cette inscription génère des frais de scolarité et des frais afférents pour ce trimestre. Ces frais doivent être payés chaque trimestre en un ou deux versements, en fonction du nombre de crédits de cours ou de recherche auxquels l'étudiant s'est inscrit. L'état de compte pour le paiement des frais de scolarité peut être consulté sur le portail étudiant à la rubrique **Dossier universitaire**, sous l'onglet **État de compte**.

Tout paiement doit être fait au plus tard à la date indiquée sur l'état de compte, à défaut de quoi des frais de 32,78 \$ seront ajoutés au solde.

L'inscription à une session ultérieure est assujettie à l'acquittement de tout solde dû.

Il est très important de consulter le calendrier universitaire pour se prévaloir d'un remboursement des frais de scolarité si vous souhaitez annuler un ou plusieurs cours.

LES SERVICES DE L'UQTR

Soutien aux étudiants internationaux

Le principal mandat de ce service est de voir à ce que chacun bénéficie de tous les services offerts et vive le séjour le plus enrichissant possible. Nous sommes responsables de l'accueil et de l'encadrement des étudiants de différents pays et des questions reliées à l'immigration. Nous mettons à la disposition des étudiants notre expertise et notre dévouement afin de résoudre des problèmes inhérents à leur installation et à leur vécu dans leur nouveau milieu, qu'il s'agisse d'immigration, de logement, d'études, d'intégration, de réussite scolaire ou de santé.

Équipe des services aux étudiants internationaux

Local 1248, pavillon Albert-Tessier

Téléphone : +1 819-376-5194

Sans frais : 1 800 365-0922, poste 2510

Télécopieur : +1 819 376-5046

Courriel : etudiants.internationaux@uqtr.ca

Site internet : uqtr.ca/etudiantsinternationaux

Soutien à l'apprentissage

- Du mentorat scolaire

Les étudiants éprouvant certaines difficultés dans leurs cours peuvent recevoir une aide adaptée à leurs besoins ainsi qu'à leur champ disciplinaire. Une liste de cours est prédéterminée et ce service gratuit est offert par des étudiants expérimentés ayant réussi les cours.

- Du soutien à la réussite

En cas de difficultés générales dans leurs études (gestion du temps, passation d'examens, lecture efficace, etc.), les étudiants peuvent suivre des ateliers offerts par une spécialiste en science de l'éducation. Au besoin, un suivi individuel est aussi possible. Son bureau est situé au 1248 Albert-Tessier..

Pour faire une demande de mentorat, consulter la liste des cours ciblés ou vous inscrire aux ateliers de soutien individuel à la réussite, rendez-vous au : uqtr.ca/sae dans **Soutien à l'apprentissage**

Bibliothèque

Située au deuxième étage du pavillon Albert-Tessier, la Bibliothèque constitue le point central d'un vaste réseau d'informations et d'outils documentaires. L'étudiant peut y emprunter des documents de tout type, mais également des ordinateurs portatifs, des tablettes et certains équipements multimédias. De plus, l'Outil de découverte donne accès à distance à un vaste ensemble de bases de données, de livres et de périodiques électroniques à partir du site Internet de la Bibliothèque.

Des bibliothécaires par disciplines ou services sont sur place pour vous guider dans la consultation des ressources disponibles dans votre recherche d'informations. Des salles pour le travail en équipe peuvent être réservées à partir du site Internet de la Bibliothèque.

À l'automne et à l'hiver, la Bibliothèque offre des ateliers de formation documentaire afin de vous aider à utiliser plus efficacement dans vos recherches les ressources et les services mis à votre disposition.

Pour plus d'informations, visitez le : uqtr.ca/biblio

Service des technologies de l'information (STI)

Ce service permet aux étudiants d'avoir accès à quelques centaines de micro-ordinateurs répartis dans une dizaine de locaux ainsi qu'à des imprimantes laser pour l'impression de travaux à un coût minime. Si vous possédez votre propre ordinateur portable, vous pouvez vous brancher au réseau sans fil de l'UQTR, dans les zones identifiées à cet effet sur le campus. Vous trouverez la liste des locaux où sont situés les ordinateurs et les endroits où vous pouvez brancher votre ordinateur portable au réseau sans fil à partir de la page d'accueil de l'Université dans le menu **Soutien, Soutien technologique, Pour les étudiants**.

Le STI permet également le prêt d'appareils audiovisuels et de matériel de présentation destinés à des activités dans le cadre d'un cours. L'étudiant doit se présenter au comptoir de prêt, situé à la Bibliothèque, avec une autorisation du professeur et sa carte étudiante.

Vous pouvez obtenir de l'aide pour l'utilisation des ordinateurs et des logiciels des salles publiques en faisant appel à l'un des techniciens informatiques situés au local 2260, pavillon Albert-Tessier.

Service de l'imprimerie

Le Service de l'imprimerie situé au local 1254, pavillon Albert-Tessier met à la disposition des étudiants, à des prix concurrentiels, des services complets d'impression, de télécopie, de reproduction et de photocopie à partir d'originaux papier ou de support informatique. : De plus, le Service de l'imprimerie offre à la clientèle étudiante la possibilité d'utiliser un télécopieur pour l'envoi et la réception de télécopies. Les frais sont en fonction du numéro de télécopieur du destinataire.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ET AUTRES GROUPEMENTS

L'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEUQTR) représente l'ensemble des étudiants du campus. Sa mission est de défendre les intérêts économiques, sociaux et scolaires des étudiants. L'AGEUQTR met à la disposition des étudiants un comptoir de services, un au local 1022 du pavillon de la vie étudiante. On peut donc s'y présenter pour avoir de l'information sur les services offerts par l'association et sur le régime de soins dentaires. Les étudiants peuvent également s'y procurer l'agenda universitaire au coût de 4 \$.

ageuqtr.org

Il existe également, à l'UQTR, d'autres associations étudiantes représentant les étudiants d'un programme d'études particulier.

uqtr.ca/etudiant sous *Activités et vie étudiante*

Le bon Camarade : la banque alimentaire de l'UQTR

Le bon camarade est une banque alimentaire qui a été mise sur pied afin d'assurer la sécurité alimentaire des étudiants ayant des difficultés financières en leur offrant des denrées alimentaires non périssables.

Pour plus d'information, veuillez vous présenter local 1072 au pavillon de la Vie étudiante ou au local 2218 au pavillon Albert-Tessier où se retrouve le frigo communautaire.

Ressources pour les parents étudiants

Des ressources existent pour les étudiants parents afin de faciliter la conciliation études-famille et améliorer la condition socio-économique des parents étudiants: garderies, halte-garderies, organismes communautaires, etc. Communiquez avec la travailleuse de campus aux Services aux étudiants internationaux pour en savoir davantage..

Le P'tit Bacc

Le service de halte-garderie mis sur pied pour les parents étudiants membres de l'AGE UQTR. Pour connaître toutes les modalités d'inscription pour votre enfant veuillez contacter Nadia Boudreau.

Téléphone : 819-376-5011, poste 2694

Courriel : halte.age@uqtr.ca

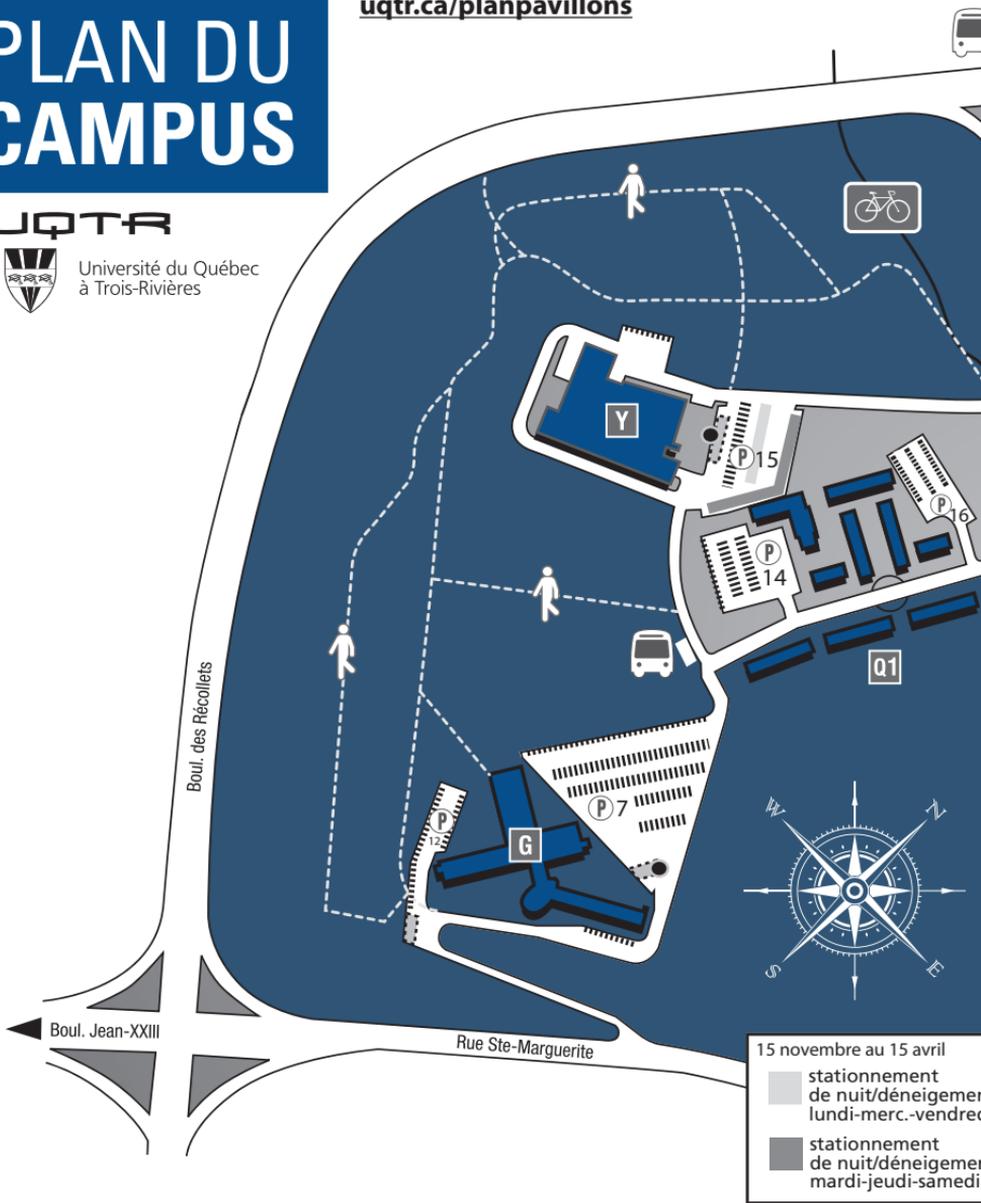
Local 1029, pavillon de la vie étudiante

PLAN DU CAMPUS

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

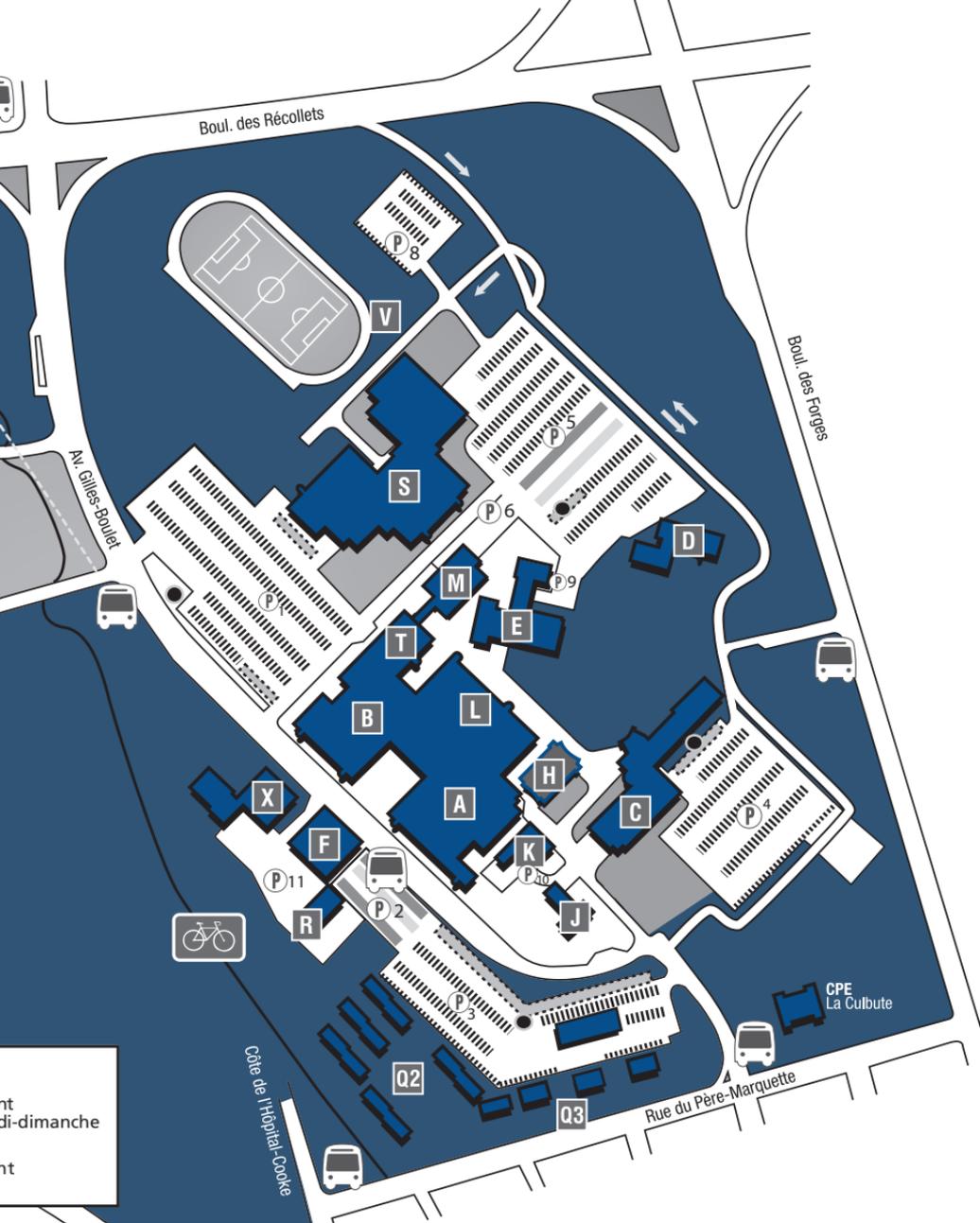


15 novembre au 15 avril

- stationnement de nuit/déneigement lundi-merc.-vendredi
- stationnement de nuit/déneigement mardi-jeudi-samedi

LÉGENDE DES DIFFÉRENTS PAVILLONS

- A** RINGUET
Centre d'opération de sécurité, Atrium Paul-Émile-Borduas
- B** ALBERT-TESSIER
Auditorium Ludger-Duvernay, Bibliothèque, Cafétéria, Caisse Desjardins, Centre de ressources multiservice, Clinique podiatrique, Comptoir de services (AGEUQTR), Coopérative universitaire, Imprimerie, Registraire, Service aux étudiants, Soutien pédagogique et technologique
- C** PIERRE-BOUCHER
Affaires juridiques, Finances, Gestion des personnels, Rectorat
- D** BENJAMIN-SULTE
- E** NÉRÉE-BEAUCHEMIN
AGEUQTR, Chasse-Galerie, Galerie r3, Pastorale
- F** CENTRALE DE CHAUFFAGE
- G** MICHEL-SARRAZIN
Salle Rodolphe-Mathieu, Cafétéria
- H** SUZOR-CÔTÉ
Communications, Équipement, Fondation UQTR
- J** DESJARDINS-HYDRO-ÉNERGÉTIQUE
Institut de recherche sur l'eau
- K** ATELIER
- L** LÉON-PROVANCHER
- M** PAVILLON DE LA SANTÉ
- Q1** RÉSIDENCES MICHEL-LEVESQUE
- Q2** RÉSIDENCES DU CAMPUS



nt
di-dimanche
nt

ements (locaux),
QUÉBEC
r les PME
É
SARRAZIN
US

- Q3** GÎTE UNIVERSITAIRE
- R** ANIMALERIE
- S** CENTRE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE LÉOPOLD GAGNON (CAPS)
- T** PAVILLON DE LA CHIROPRATIQUE
Clinique chiropratique
- V** DÉPÔT-ÉQUIPEMENT SPORTIF
- X** PAVILLON TAPAN-K-BOSE
Institut de recherche sur l'hydrogène
- Y** CENTRE INTÉGRÉ EN PÂTES ET PAPIERS

-  STATIONNEMENTS DU CAMPUS
-  TRANSPORT EN COMMUN
-  POSTES DE PÉAGE

-  PISTE CYCLABLE
-  SENTIER PÉDESTRE
-  STATIONNEMENTS VISITEURS

CPE
La Culbute

Guide pratique

pour les

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX



SÉJOURNER À TROIS-RIVIÈRES

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières



sae

SERVICES AUX ÉTUDIANTS
POUR VOUS... AVEC VOUS!

Sommaire

SÉJOURNER À TROIS-RIVIÈRES

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) ET DU PERMIS D'ÉTUDES	3	TRAVAIL PENDANT LE SÉJOUR DES ÉTUDES	11
Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études.....	3	Sur le campus.....	11
Renouvellement de votre permis d'études.....	3	Hors campus.....	11
		Emploi postdiplôme.....	12
		Stage.....	12
LOGEMENT	4	TRANSPORT ET DÉPLACEMENT	13
Sur le campus.....	4	Société de transport de Trois-Rivières.....	13
Hors campus.....	4	Taxis.....	13
Quelques définitions.....	5	Covoiturage.....	13
Assurance logement.....	6	CONSOMMATION	14
Téléphone et Internet.....	6	Alimentation.....	14
Meubles et accessoires usagés.....	6	Librairies.....	14
SANTÉ	7	Vêtements.....	15
Régime d'assurance maladie et hospitalisation obligatoire.....	7	Restaurants, bars et cafés.....	15
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).....	7	Taxes à la consommation.....	15
Assurance facultative de l'AGEUQTR.....	7	Pourboires.....	16
Service de santé de l'UQTR.....	7	FINANCES PERSONNELLES	16
Hôpital.....	8	Frais de séjour.....	16
Service d'aide et de soutien psychologique pour les étudiants.....	9	Transfert de fonds.....	17
Autres services de santé.....	9	Compte bancaire et carte de débit.....	17
AUTRES SERVICES À L'UQTR	10	DIVERS	17
Poste et messagerie.....	10	Climat.....	17
Caisse Desjardins des Trois-Rivières.....	10	Jours fériés.....	18
Coopérative universitaire de Trois-Rivières (COOP).....	10	Heure normale et heure avancée.....	18
Centre de l'activité physique et sportive (CAPS).....	10	Loi sur le tabac.....	18
		Vie religieuse.....	18
		Culture québécoise.....	18
		Activités à faire à Trois-Rivières.....	19

En couverture

Crédit photo : André Veilleux

Dans cette publication, la forme masculine est employée dans le seul but d'alléger le texte. L'information était à jour au moment de l'impression. L'UQTR se réserve le droit de modifier sans préavis les renseignements contenus dans ce document.

Publié par les Services
aux étudiants
20^e édition



SÉJOURNER À TROIS-RIVIÈRES

PROLONGEMENT DE VOS ÉTUDES AU-DELÀ DE LA DATE D'ÉCHÉANCE DE VOS AUTORISATIONS DE SÉJOUR

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT (AU BESOIN)

Si votre passeport vient à échéance en même temps que votre permis d'études, veuillez vous assurer de renouveler d'avance votre passeport avant de renouveler votre permis d'études.

Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études

Si vos études se prolongent au-delà de la date de fin de votre certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, vous devez faire une **nouvelle demande de CAQ pour études**.

Prenez note que vous devez renouveler votre CAQ lorsque vous changez de cycle d'études.

Renouvellement de votre permis d'études

Après avoir obtenu votre nouveau CAQ, vous pourrez renouveler votre permis d'études.

Nous vous recommandons de faire votre renouvellement en ligne car dès que votre demande aura été transmise vous pourrez présenter la preuve de renouvellement au Registrariat ou sur votre portail étudiant.

Si vous ne pouvez pas présenter une preuve du renouvellement de votre permis d'études avant sa date d'expiration, vous serez désinscrit et votre session sera annulée.

Dès réception de votre permis d'études, veiller à le présenter au Registrariat ou dans votre portail étudiant.

Pour connaître la procédure de renouvellement des documents d'immigration, visiter le site des Services aux étudiants : uqtr.ca/etudiantsinternationaux/autorisationdesejour. Pour toutes questions liées à l'immigration n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du service aux étudiants internationaux au local 1248 du Pavillon Albert-Tessier ou par courriel à etudiants.internationaux@uqtr.ca.

Étapes pour le renouvellement de vos documents d'immigration :

- 1) Vous assurer que votre passeport est valide (renouvellement au besoin).
- 2) Renouveler votre CAQ 3 à 6 mois avant la date d'échéance.
- 3) Dès réception de votre nouveau CAQ, veuillez le présenter au Registrariat ou dans votre portail étudiant.
- 4) Renouveler votre permis d'études dès réception du nouveau CAQ.
- 5) Présenter une preuve de renouvellement de votre permis d'études au Registrariat ou dans votre portail étudiant.
- 6) Dès réception de nouveau permis d'études, veuillez l'apporter au Registrariat ou dans votre portail étudiant.

Sur le campus

Sous réserve des disponibilités, les étudiants peuvent loger dans une des trois résidences universitaires situées sur le campus. La forme du logement et la présence de colocataires varient selon le type d'appartement. Pour contacter l'une des administrations :

Les Résidences de l'UQTR

3351, boul. des Forges, C.P. 500

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Bureaux administratifs: local 1481, pavillon Léon-Provancher

Téléphone: 819 376-5016 ou sans frais 1 800 367-0922 poste 5016

uqtr.ca/residencesUQTR

Le Gîte universitaire (avenue Gilles-Boulet)

3271, avenue Gilles-Boulet

Trois-Rivières (Québec) G8Z 0A7

Téléphone: 819 374-4545 Sans frais: 1 866 450-4545

uqtr.ca/gite

Les Résidences du Campus 1997 (rue Père-Marquette)

1640, n° 1 B, rue Père-Marquette

Trois-Rivières (Québec) G8Z 4N6

Téléphone: 819 378-0385

campusuqtr.net

Les étudiants doivent donc prendre personnellement leurs engagements avec les personnes responsables des résidences.

Hors campus

Le Service de logement hors campus met à la disposition des étudiants les différentes offres faites par les locateurs et les appuie dans leurs démarches pour trouver un logement selon leurs besoins. Des listes de logements à louer sont disponibles à **uqtr.ca/logement-et-residences**

À l'UQTR, une personne-ressource est disponible pour venir en aide aux étudiants pour trouver un logement hors campus. Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invité à communiquer avec :

La Travailleuse de campus

Local 1248, pavillon Albert-Tessier (SAEI)

etudiants.internationaux@uqtr.ca

Téléphone: 819 376-5011, poste 2514

Quelques définitions

Le **bail** est un contrat de location conclu entre un propriétaire et un locataire afin de définir les engagements pris de part et d'autre. Tel que spécifié sur le site de la **Tribunal administratif du logement (TAL):tal.gouv.qc.ca**, l'utilisation du formulaire de bail est obligatoire pour tout nouvelle location, que ce soit une chambre ou un appartement.

Il spécifie, entre autres, la durée de la location, habituellement douze mois, et le locataire se doit de respecter son engagement pour la durée totale du bail. Comme locataire, vous devez payer le montant total prévu pour chaque mensualité à la date déterminée par le propriétaire, généralement le premier jour de chaque mois. Il est possible de conclure un bail à tout moment de l'année et pour une durée déterminée, avec l'accord du propriétaire.

Le bail ne peut être résilié que si les deux parties sont d'accord. Si vous prévoyez quitter votre logement, vous devez donner un préavis à votre propriétaire. Pour un bail d'un an, le préavis doit être donné trois à six mois avant qu'il ne se termine, sans quoi il sera renouvelé automatiquement.

Les prix pour la location d'un appartement peuvent varier en fonction du quartier, du type d'immeuble, des charges incluses dans le bail (chauffage, électricité, etc.) ainsi que de la proximité des commerces et de l'Université. Il est donc important de **lire attentivement les termes du contrat** afin de vérifier ce à quoi vous avez droit dans le prix de la location.

La TAL définit également les droits et les obligations tant du propriétaire que du locataire. Ces informations se retrouvent à l'adresse suivante: **tal.gouv.qc.ca**.

Au Québec, on désigne un logement par le nombre de pièces qu'on y retrouve. Ainsi, on parlera de 1½, 2½, 3½... La salle de bain compte pour une demi-pièce. Un appartement **meublé** comprend les meubles, électroménagers et quelques articles ménagers comme des ustensiles de cuisine de base. Un appartement **semi-meublé** comprend uniquement le réfrigérateur et la cuisinière. Un appartement **chauffé et éclairé** indique que le chauffage et les frais d'électricité sont inclus dans le prix du loyer.

Assurance habitation et responsabilité civile

Si vos parents ne souscrivent pas déjà à une telle assurance vous couvrant durant vos études au Canada, il est fortement recommandé de souscrire à une assurance habitation et responsabilité civile. Cette assurance vous permettra de protéger vos biens ainsi que de vous couvrir en cas de sinistre, tels que : dégâts d'eaux, vol, feu, etc. En étant couvert par cette assurance, vous pourrez ainsi éviter de devoir assumer vous-même des frais parfois élevés de dommages au cas où vous seriez reconnu responsable. Plusieurs compagnies d'assurance offrent ce type de produits. Nous vous recommandons de comparer les prix et de bien choisir le produit qui vous convient le mieux.

Internet et téléphone

Sur le campus, vous avez un accès gratuit à internet.

Dans votre logement, si l'internet n'est pas déjà inclus dans votre loyer, vous devez avoir recours à une compagnie de télécommunication en contactant leur service à la clientèle.

Si vous désirez obtenir un forfait pour votre téléphone portable (cellulaire), vous pourrez comparer les différents forfaits mobiles proposés par les différentes compagnies de télécommunication.

Prenez le temps de choisir le service qui répond le mieux à vos besoins.

Meubles et articles ménagers usagés

Il vous est possible de trouver, à très bon prix, des meubles, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine et autres petits articles aux adresses suivantes ou sur certains sites web tel que Kijiji.ca ou sur Facebook (Market place) :

L'Armée du Salut

770, boul. Saint-Maurice
Trois-Rivières G9A 3P6
Téléphone: 819 373-0831

L'Éco Meubles des Artisans de la Paix

700, rue Sainte-Cécile
Trois-Rivières G9A 1L2
Téléphone: 819 371-3366

Le Village des Valeurs

6055, boul. Jean-XXIII
Trois-Rivières G8Z 4N8
Téléphone: 819 694-9929

Le Bon Citoyen

45 Rue Fusey
Trois-Rivières, G8T 2T6
Téléphone: (819) 693-5581

Société Saint-Vincent de Paul Trois-Rivières (Aux trésors d'Ozanam)

2580 Rue Royale
Trois-Rivières, G9A 4L5
Téléphone : (819) 697-1162

Régime d'assurance maladie et hospitalisation obligatoire

Tous les nouveaux étudiants internationaux inscrits à l'UQTR sont couverts par le régime d'assurance obligatoire de la compagnie Desjardins. L'adhésion au régime d'assurance survient automatiquement au moment où l'étudiant enregistre, à son arrivée, son choix de cours pour le trimestre d'études qu'il entreprend. Il est exclu que toute autre couverture d'assurance non prévue par les dispositions contractuelles de ce régime d'assurance soit acceptée par l'Université. Après le début de la session, vous aurez toute l'information dans votre portail étudiant ainsi que la procédure pour récupérer votre carte virtuelle de paiement. Vous pouvez aussi visiter la section Assurance sur le site uqtr.ca/etudiantsinternationaux.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Les étudiants qui bénéficient de l'entente de réciprocité (*France, Belgique, Finlande, Luxembourg, Portugal, Norvège, Suède, Grèce, Roumanie et Danemark*) peuvent se procurer la carte d'assurance maladie du Québec. Pour connaître la procédure pour obtenir votre carte d'assurance maladie du Québec, visiter la section procéder du site Web des services aux étudiants : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=5942&owa_no_fiche=6&owa_bottin=

Assurance complémentaire de L'AGEUQTR

L'Association générale des étudiants offre également une assurance dentaire à tous les étudiants inscrits à l'UQTR. L'adhésion au volet « soins dentaires » est automatique, c'est-à-dire que les frais pour cette assurance apparaissent dans les détails de vos frais de scolarité, il est possible de se désengager. Pour vous informer sur les dates limites de désengagement et pour vous renseigner sur l'assurance dentaire, vous pouvez vous adresser à un comptoir de service de l'AGEUQTR (local 1027, pavillon de la vie étudiante, ou local 1000b, pavillon Michel-Sarrazin).

Service de santé de l'UQTR

Ce service est offert à tout étudiant actif à l'UQTR. En prenant un rendez-vous au préalable, vous pourrez y rencontrer l'infirmière pour différents motifs : obtenir des renseignements généraux sur des questions reliées au domaine de la santé ou sur des problèmes de santé, recevoir des suivis particuliers réguliers (pression artérielle, diète, etc.), avoir accès à un dépistage ITSS (infection transmissible sexuellement et par le sang) et à un moyen de contraception, recevoir du soutien dans la prise de décisions en lien avec sa santé ou être dirigé vers un autre professionnel de santé. Le service est assuré par :

Carole Mallette, infirmière clinicienne
Service de santé aux étudiants
Local 1261, pavillon Albert-Tessier
Téléphone : 819 376-5011, poste 6057
sae.sante@uqtr.ca

Hôpital

Le Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR - CIUSSS MCQ) est un centre hospitalier de soins et de services médicaux et chirurgicaux généraux et spécialisés de courte durée. Il dispose d'une urgence accessible 24 heures et de services répondant aux problèmes complexes de santé qui nécessitent l'accès aux services ambulatoires spécialisés ou à l'hospitalisation. Apportez toujours votre carte d'assurance Desjardins ou votre carte de la RAMQ. Le CHAUR a l'habitude de traiter avec l'assurance Desjardins et les services seront gratuits.

Centre hospitalier affilié universitaire régional

1991, boul. du Carmel

Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9

Téléphone: 819 697-3333

En cas de maladie, les étudiants qui visitent d'autres régions du Québec (Sherbrooke, Gatineau-Ottawa, Québec ou Montréal) peuvent utiliser leur carte d'assurance maladie dans certaines cliniques du réseau préférentiel. La liste de ces cliniques est disponible sur le site internet d'accueil et soutien aux étudiants internationaux : uqtr.ca/etudiantsinternationaux sous la section assurance, Liste des cliniques médicales.

Bon à savoir !

Le service INFO-SANTÉ offre des conseils à toute heure (24h/7jours) à un seul numéro : 8-1-1

Votre santé ou celle d'un proche vous préoccupe ? Vous avez des questions, des inquiétudes ? Pour avoir une opinion professionnelle, savoir où aller ou qui consulter, appelez Info-Santé. Une infirmière est disponible en tout temps.

Par contre, en cas de **problème urgent**, il faut se rendre à l'urgence du centre hospitalier.

MESURES D'URGENCE

Service de la protection publique

Visiter le site pour plus d'information sur les mesures d'urgences en place sur le campus. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1306&owa_no_fiche=1&owa_bottin=

Service de psychologie

Le Service de psychologie des Services aux étudiants offre du soutien aux étudiants en difficulté personnelle ou relationnelle. Ces difficultés peuvent être reliées aux difficultés d'adaptation, au stress, à l'anxiété, à des problèmes personnels, etc. Les rencontres permettent à l'étudiant de faire le point sur sa situation et d'entreprendre un processus de changement. **N'hésitez pas à consulter si vous éprouvez ces difficultés.**

Différents types de services, entièrement confidentiels, vous sont offerts :

- des activités de groupe sur la gestion du stress;
- des consultations psychologiques individuelles à coût réduit.

Services aux étudiants (SAE)

Local 1261, pavillon Albert-Tessier

Téléphone : 819 376-5011 poste : 6056

uqtr.ca/SAE

Les cliniques universitaires en santé de l'UQTR

Voici les différentes cliniques offertes:

Chiropratique

Ergothérapie

Kinésiologie

Neuropsychologie

Orthophonie

Podiatrie

Psychologie

Soins de santé courants

Thérapie du sport

Pour plus d'informations concernant les cliniques universitaire de l'UQTR, visiter le site internet : **uqtr.ca/cliniques**.

Communiquez avec eux au 819 376-5190 pour prendre un rendez-vous.

Service d'aide pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel

Visiter ce site: **uqtr.ca/violences-sexuelles**

AUTRES SERVICES À L'UQTR

Poste et messagerie

Vous pouvez profiter du Service de poste et messagerie pour vos envois postaux à l'extérieur de l'Université. Ce service, situé au local 1250 du pavillon Albert-Tessier, est ouvert du lundi au vendredi. Veuillez vous présenter au comptoir pour consulter les heures d'ouverture.

Desjardins 360^d-UQTR

Desjardin 360^d-UQTR est situé dans le hall Gilles-Boulet du pavillon Albert-Tessier et est ouvert du lundi au jeudi. Des services-conseils sont offerts sur rendez-vous et des guichets automatiques sont accessibles en tout temps. D'autres services, tels que l'ouverture de compte, l'émission d'une carte de guichet automatique, l'accompagnement aux services automatisés, l'arrêt de paiement ainsi que l'assistance aux transferts électroniques et internationaux sont également offerts.

Coopérative universitaire de Trois-Rivières (COOPSCO)

COOPSCO située au local 1255 au Pavillon Albert-Tessier, offre des services de librairie et d'informatique, des articles de bureau, du matériel d'art et des articles-cadeaux. Au début de chaque session, un comptoir pour l'achat de manuels scolaires est ouvert au pavillon Léon-Provancher. De plus, une boutique Internet permet d'effectuer des achats en ligne au : cooputr.qc.ca

Centre de l'activité physique et sportive (CAPS)

Le CAPS est situé sur le campus de l'UQTR et il offre la possibilité de pratiquer différentes activités physiques sous un même toit. La majorité des étudiants réguliers à temps complet obtiennent le statut de membre du CAPS, ce qui leur donne accès gratuit à l'ensemble des activités libres : baignade, badminton, tennis, pickleball, utilisation de la piste intérieure de jogging, des vélos stationnaires. La carte étudiante sert de carte de membre du CAPS.

caps.uqtr.ca

Objets perdus à l'UQTR

Pour connaître la façon et les délais pour récupérer vos objets perdus, visiter le site [Centre d'opération de sécurité](#)

Vous pouvez aussi vérifier aux comptoirs de l'Association générale des étudiants ainsi qu'à l'accueil du Centre de l'activité physique et sportive (CAPS).

Sur le campus

Vous pouvez travailler sans permis de travail sur le campus de l'UQTR si vous avez un permis d'études valide et si vous êtes étudiant à temps plein. Pour vous procurer la liste des services et des départements où il existe des possibilités d'emploi, adressez-vous à :

Philippe Compagnon
Service d'aide à l'emploi

Local 1261, pavillon Albert-Tessier (SAE)
Téléphone : 819 376-5011, poste 2516

À noter que les étudiants en mobilité étudiante qui étudient à l'UQTR pour deux sessions ne pourront pas travailler sur le campus une fois leurs deux sessions terminées, et ce, même si leur permis d'études vient à échéance à la fin d'août.

Hors campus

Vous pouvez travailler en tant qu'étudiant étranger au Canada sans permis de travail si votre permis d'études est assorti d'une condition qui stipule que vous êtes autorisé à travailler sur le campus ou hors campus.

Pour un emploi hors campus, la durée maximale est de 20 heures par semaine pendant la session régulière et à temps plein pendant les congés prévus au calendrier universitaire. Par contre, assurez-vous de remplir toutes les exigences reliées au travail hors campus qui sont énoncées sur le site IRCC : cic.gc.ca

Des mises à jours sur les règlements d'immigration fédérales sont faites régulièrement. Pour vous assurer de ne pas enfreindre la loi, nous vous conseillons de visiter le site cic.gc.ca ou de valider auprès d'un conseiller en immigration pour les étudiants étrangers (CRIÉÉ) aux Services aux étudiants.

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

Pour travailler au Canada, les étudiants internationaux doivent obtenir un NAS. Service Canada a rendu disponible une demande en ligne pour vous procurer ce numéro. Ce service est gratuit. <https://sin-nas.canada.ca/fr/Sin/>

***Si votre permis d'étude n'indique pas que vous avez le droit de travailler, vous ne pourrez pas obtenir de NAS.

Votre numéro d'assurance sociale est confidentiel. Il est important de le protéger contre une utilisation inappropriée, la fraude ou le vol. Ne transmettez jamais votre NAS si vous n'êtes pas certain de l'identité de votre interlocuteur.

Permis de travail postdiplôme

Le Programme de travail postdiplôme permet aux étudiants ayant obtenu un diplôme à l'UQTR d'acquérir une expérience professionnelle précieuse au Canada.

Pour toute information visiter le site internet d'accueil et soutien aux étudiants internationaux : [**uqtr.ca/etudiantsinternationaux**](http://uqtr.ca/etudiantsinternationaux), sous les sections : Je suis déjà étudiant, permis de travail, permis de stage et postdiplôme ou [**cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-post.asp**](http://cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-post.asp)

Stage

Certains programmes universitaires permettent aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle au moyen d'un stage. Les étudiants internationaux souhaitant s'inscrire à un programme coopératif ou à un programme d'études avec stage doivent demander un permis de travail en plus du permis d'études. Pour connaître la procédure, visiter le site internet d'accueil et soutien aux étudiants internationaux : [**uqtr.ca/etudiantsinternationaux**](http://uqtr.ca/etudiantsinternationaux), sous les sections : Je suis déjà étudiant, permis de travail, permis de stage et postdiplôme ou visiter le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à l'adresse : [**cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp**](http://cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp)

Pour obtenir la lettre spécifiant que votre stage fait partie intégrante de votre programme d'études, vous devez en faire la demande par votre portail étudiant.

Pour toute information additionnelle :
[**etudiants.internationaux@uqtr.ca**](mailto:etudiants.internationaux@uqtr.ca)

TRANSPORT ET DÉPLACEMENT

Société de transport de Trois-Rivières (STTR)

La ville de Trois-Rivières offre un service de transport en commun, par l'intermédiaire de la Société de transport de Trois-Rivières. Vous trouverez, sur leur site, tous les horaires et tarifs en vigueur :

sttr.qc.ca

Un rabais par session est accordé pour la passe d'autobus de la ville de Trois-Rivières sur présentation de la carte étudiante au Centre de ressources multiservice (CRMS). Il vous en coûtera 7,50\$ par mois pour les sessions d'automne et d'hiver, et 20\$ par mois pour la session d'été.

Si vous n'avez pas la passe mensuelle, vous devrez payer (monnaie exacte) dans l'autobus (3,50\$). Vous pourrez aussi demander un transfert pour une correspondance vers d'autres trajets pour un même déplacement (et non pour la journée). Vous devez le demander au chauffeur en entrant dans l'autobus. Vous êtes invité à télécharger l'application de la STTR : **Transit App** qui vous permettra de faciliter vos déplacements.

Taxis

Il existe également des services de taxi à Trois-Rivières: Coop taxi au 819-378-5444 et Taxi Élite au 819-374-4422.

Covoiturage

Il existe aussi un Réseau de covoiturage accessible aux membres de la communauté universitaire de l'UQTR. Vous trouverez toutes les informations sur ce service à l'adresse suivante : uqtr.covoiturage.ca

Permis de conduire étranger

Les étudiants internationaux ont le droit de conduire avec leur permis de conduire étranger durant toute la durée de leurs études. Suite à votre diplomation, vous devrez obtenir un permis de conduire du Québec. Pour plus d'information concernant le permis de conduire, consulter l'adresse suivante : <https://saaq.gouv.qc.ca/permis-de-conduire/permis-etranger/>

Alimentation

Il existe plusieurs épiceries et grandes surfaces à proximité de l'UQTR:

Provigo Le Marché

3725, boul. des Forges
Téléphone: 819 374-8980

Marché IGA Extra Paquette

3925, boul. des Forges
Téléphone: 819 379-2397

Métro Plus des Forges

3425, boul. du Chanoine Moreau
Téléphone: 819 373-5166

Les supermarchés «Maxi» et «Super C» sont souvent plus économiques mais plus éloignés de l'UQTR.

Les étudiants trouveront également certaines spécialités dans les épiceries internationales suivantes:

Marché Al-Farah (produits halal, africains et asiatiques)

3131, boul. des Forges
Téléphone: 819 375-8777

Feng Shui épicerie d'Asie (produits d'Asie)

1835, rue Saint-Philippe
Téléphone: 819 374-0177

Restaurant et épicerie RICO

3070 Boul. Des Forges

Épicerie Top Africa

3119 Boulevard des Forges

Librairies

Plusieurs librairies sont aussi situées près du campus universitaire et proposent des livres neufs et des livres usagés.:

Librairie L'Exèdre

910, boul. du St-Maurice
Téléphone: 819 373-0202

Librairie Poirier

1374, boul. des Récollets
Téléphone: 819 379-8980

Archambault

2940, boul. des Récollets
Téléphone: 819 376-1015

Librairie Renaud Bray

3275, boul. des Récollets
Téléphone: 819 840-2646

Librairie La bande dessinée

760, boulevard des Récollets
Téléphone: 819 371-1000

Librairie Le Lecteur

760 Boulevard des Récollets

Vêtements

Vous trouverez tout ce qu'il vous faut en vêtements dans les centres commerciaux de Trois-Rivières :

Centre commercial Les Rivières

4225, boul. des Forges
Téléphone : 819 379-6866

Carrefour Trois-Rivières-Ouest

4520, boul. des Récollets
Téléphone : 819 373-8538

Les Galeries du Cap

300 Rue Barkoff

Pour l'hiver, des vêtements chauds sont à prévoir : manteau, gants, tuque, foulard et bottes. Si vous ne restez qu'un seul hiver, nous vous suggérons d'effectuer vos achats dans les magasins de vêtements usagés. Vous retrouverai des vêtements de seconde main en bonne condition dans les mêmes organismes offrant des meubles et articles ménagers usagés. (Voir p. 6)

Restaurants, bars et cafés

Il existe, à Trois-Rivières, un grand nombre de restaurants, bars et cafés près de l'UQTR et au centre-ville. Pour les découvrir, consultez le site internet de tourisme Trois-Rivières. tourismetroisrivieres.com

Taxes à la consommation

Il existe deux taxes au Québec :

- la taxe sur les produits et services (TPS)
- la taxe de vente du Québec (TVQ)

Ces deux taxes sont applicables sur la plupart des biens et services. La TPS se calcule au taux de 5% sur le prix de vente. La TVQ se calcule au taux de 9,975% sur le prix excluant la TPS.

Exemple : Vous achetez un bien au coût de 100 \$

Prix de vente	100,00 \$
TPS (100 \$ X 5 %)	5,00 \$
TVQ (100 \$ X 9,975%)	<u>9,98 \$</u>
Total :	114,98 \$

Certains biens, comme les produits alimentaires de base (viande et poisson, fruits et légumes, oeufs, pain, etc.) et les médicaments sur ordonnance, ne sont pas taxés.

Pourboires

Les Québécois ont l'habitude de laisser un pourboire aux coiffeurs, aux chauffeurs de taxi, aux pompistes et, surtout, aux serveurs dans les restaurants et dans les bars. Le pourboire représente généralement 10% à 15% du montant de la facture, ce qui correspond environ au montant des taxes combinées.

FINANCES PERSONNELLES

Frais de séjour

Pour vous permettre de gérer vos dépenses plus facilement, nous vous suggérons d'établir un budget. Vous pouvez envisager des frais de séjour de l'ordre de 15 000\$ par année tel que présenté, à titre indicatif, au tableau suivant:

Dépenses	Budget annuel en dollars canadiens
Logement (12 mois) 450 \$ / mois	5 400 \$
Nourriture (100 \$ par semaine)	5 200 \$
Frais d'installation (articles ménagers)	500 \$
Livres, fournitures scolaires	600 \$
Transport local (autobus)	140 \$
Vêtements d'hiver (1 ^{re} année)	400 \$
Téléphone (60 \$ par mois)	720 \$
Loisirs	1 000 \$
Assurance maladie (obligatoire)	900 \$
Total	14 860 \$

Ce budget type représente un aperçu réaliste des sommes requises pour assumer les coûts de subsistance. **Il n'inclut pas les frais de scolarité.** Il est important également de prévoir dans le budget les sommes nécessaires au renouvellement des documents d'immigration (visa, permis d'études, permis de travail, CAQ, etc.) et celles pour les dépenses imprévues.

Pour être mieux outillé pour savoir gérer son budget, n'hésitez pas à visiter la section aide financière du site internet des services aux étudiants : uqtr.ca/sae

Transfert de fonds

Différentes possibilités s'offrent à l'étudiant pour recevoir des fonds au Canada, particulièrement par les banques étrangères qui ont des correspondants bancaires canadiens. Par contre, de l'étranger, pour pouvoir procéder à un virement bancaire, il faut déjà avoir un compte au Canada.

Il est ainsi possible de transférer des fonds. Pour connaître les détails sur les modes de paiement, visiter notre site :

uqtr.ca/paiement

Compte bancaire et carte de débit

Il est suggéré d'ouvrir un compte bancaire avant votre arrivée afin de faciliter vos transactions financières au Québec. De nombreux services sont offerts par les banques ou les caisses **Desjardins**, moyennant certains frais de base. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous et vous présenter à la succursale de l'institution de votre choix. Règle générale, il faut s'identifier en présentant des pièces d'identité et un numéro de téléphone.

La majorité des services bancaires sont automatisés et on trouve des guichets automatiques dans la plupart des institutions financières. Il peut donc être utile de vous procurer une carte de débit qui est munie d'une bande magnétique et qui permet, en tout temps, d'effectuer des retraits ou des dépôts et de payer des achats chez la plupart des commerçants. Le montant de vos achats est alors débité directement de votre compte.

DIVERS

Climat

Le Québec connaît un climat continental caractérisé par des hivers rigoureux (de décembre à mars) et des étés relativement chauds (de juin à septembre). Les températures peuvent varier selon les régions. Toutefois, de façon générale, elles atteignent une moyenne de 22 degrés Celsius l'été, alors que la moyenne hivernale est de -10 degrés Celsius. Bien des nouveaux arrivants sous-estiment les rigueurs de l'hiver québécois alors que la température peut atteindre -25 à -30 degrés. Il faut donc se vêtir en conséquence.

Il vous est possible de consulter la météo à l'adresse suivante :

meteomedia.com

Jours fériés

Certaines journées sont des jours fériés, c'est-à-dire des journées de fête et des congés. Vous trouverez les dates de ces journées dans le Portail étudiant sous la rubrique *Signets et ressources - Ressources - Calendrier des jours fériés*.

Il est important de noter que les services de l'Université sont fermés lors de ces journées.

Heure normale et heure avancée

Au Canada, les horloges sont avancées d'une heure au début du printemps et remises à l'heure normale à l'automne afin de pouvoir bénéficier d'une plus longue période d'ensoleillement. Le changement d'heure s'effectue le deuxième dimanche de mars et le premier dimanche de novembre.

Loi sur le tabac

Les dispositions de la Loi sur le tabac portent sur l'usage du tabac dans les endroits publics comme les bars, les brasseries, les tavernes, les restaurants et les centres commerciaux. Il est donc formellement interdit de fumer dans ces établissements.

Il en est de même à l'UQTR. Il est interdit de fumer dans les pavillons de l'Université ainsi qu'à l'extérieur, dans un rayon de moins de neuf mètres des entrées des édifices du campus.

Loi sur le cannabis

Le Canada a accordé aux adultes l'accès en toute légalité au cannabis (la marijuana), en vertu de nouvelles lois strictes. Cependant, de nouvelles peines sévères s'imposent aux personnes qui:

- conduisent avec des facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, y compris le cannabis;
- commettent des infractions liés au cannabis.

Malgré le fait que le cannabis est dorénavant légal et réglementé pour les adultes au Canada, le fait d'en transporter avec soi à l'extérieur des frontières canadiennes demeure illégal. Si vous tentez de voyager dans d'autres pays (incluant les États-Unis) avec une quantité quelconque de cannabis, vous pourriez faire face à des accusations criminelles.

De plus, les nouvelles peines pour conduite avec facultés affaiblies et infractions liées au cannabis sont susceptibles d'avoir une incidence sur le statut d'immigration des résidents permanents et temporaires, incluant les étudiants internationaux.

Vie spirituelle et religieuse

Le Québec est de tradition catholique, mais d'autres religions se pratiquent également dans la région de Trois-Rivières. Toutefois, la pratique de la religion est maintenant du domaine du privé.

À l'UQTR, un local situé au 0029 du pavillon Suzor-Côté est utilisé, du lundi au vendredi de 6h30 à 22h comme salle de méditation et de prière multiconfessionnelle.

Les étudiants musulmans ont accès à une salle de prière qui est située au local 0030 du pavillon Suzor-Côté.

Activités à faire à Trois-Rivières

Les activités et les attraits ne manquent pas à Trois-Rivières et dans les environs. Prenez le temps de visiter les galeries d'art, les musées et des sites historiques, d'assister à des spectacles, de profiter de moments de loisir et de détente et de pratiquer des activités de plein air. Vous trouverez toutes les informations sur la vie culturelle de Trois-Rivières sur les sites internet suivants :

tourismetroisrivieres.com et **v3r.net**